



Règlement

Grand Raid Altitude 2026

Sommaire

Article 1 - Éthique sportive.....	1
Article 2 - Organisation des épreuves.....	2
Article 3 - Parcours et classement.....	4
Article 4 - Matériel obligatoire.....	7
Article 5 - Résultats et classement.....	9
Article 6 - Coupe de France de raid orientation.....	10
Article 7 - Disqualifications.....	12
Article 8 - Abandons.....	13
Article 9 - Annulations, Remboursements et modifications d'équiper(e).....	13
Article 10 - Assurance.....	14

Article 1 – Éthique sportive

La probité sportive du coureur d'Orientation est un principe fondamental. Le respect total des présentes règles doit être la préoccupation de chaque concurrent.

1.1 - Assistance mutuelle

L'assistance mutuelle est obligatoire en cas d'accident.

1.2 - Charte éco responsable

Les concurrents s'efforceront à respecter la charte du coureur éco responsable :

- Je m'inscris en ligne par internet,
- Je recherche des solutions de covoiturage,
- Je privilégie les transports en commun,
- Je respecte la faune et la flore locale,
- Je ramasse mes déchets et je les trie,
- J'utilise les toilettes prévues par l'organisation.

1.3 - Équité sportive et fair play

Il est essentiel de respecter les autres participants en suivant les règles équité:

1. Les concurrents sont responsables de leur comportement et agissement. Ils doivent respecter les terrains gelés (interdits avant la compétition). Ils doivent rester corrects et respectueux envers toute personne rencontrée pendant l'épreuve (promeneurs, propriétaires, organisateurs, concurrents).
2. Il est interdit de chercher à obtenir des renseignements sur la compétition (carte, parcours) autres que ceux fournis par l'organisateur à l'ensemble des concurrents.
3. L'usage de produits dopants est interdit.

www.ffcorientation.fr/ethique-et-integrite/prevention-du-dopage-et-des-conduites-dopantes/

1.4 - Chronométrage et signalement des abandons

Une fois la ligne d'arrivée franchie, le coureur n'a plus le droit de retourner poinçonner des postes. Le passage à l'atelier « GEC » de tous les concurrents est obligatoire, même en cas d'abandon.

Article 2 – Organisation des épreuves

2.1 – Raid Orientation

Les “Raids Orientation” sont des épreuves de courses d’orientation pédestre sur 2 jours, par équipe de 2 avec un bivouac imposé.

1. Le bivouac est réservé strictement aux concurrents.
2. Les 2 membres de l’équipe doivent effectuer leur parcours en restant toujours associés (écart de distance inférieur à 50 mètres), sous peine de disqualification.
3. Les équipes doivent être en autonomie complète pour leur nourriture, leur matériel et, dans le cas d’un raid de 2 jours, leur équipement de couchage et de premier secours. Un ravitaillement en eau est fourni au bivouac et après l’arrivée.
4. Une boisson chaude ou froide peut être proposée au bivouac.
5. Le matériel que doivent porter les concurrents est imposé. Les concurrents doivent garder leur matériel avec eux tout au long de l’épreuve, sous peine de disqualification.

2.2 – La carte

1. La carte utilisée doit être au moins sur les 2/3 de la zone cartographiée, une carte de Course d’Orientation reprenant la spécification ISOM de l’IOF en vigueur au 1/20 000°, l’autre tiers pouvant être soit un extrait de carte IGN, soit une photo aérienne à un niveau d’échelle identique à la carte IOF.
2. Une loupe (carte à une échelle plus précise) pourra compléter la carte (elle pourra avoir une échelle différente de la carte mais sera un extrait de la carte, en aucun cas une carte supplémentaire).
3. La mise en page doit être conforme au règlement cartographique de la FFCO.

2.3 – Départs

1. Les départs sont en masse (Mass Start) le 1er jour.
2. Les départs du deuxième jour sont échelonnés avec les écarts de temps de l’arrivée du 1er jour, jusqu’à 30 minutes maximum.

2.4 - Format de course

1. Le Grand Raid Altitude est une course en ligne (ordre des postes imposé).
2. Le passage aux postes et l'ordre des postes est obligatoire et certains sont accompagnés de barrières horaires.
3. La position des postes sera donnée après le départ sous forme de coordonnées géographiques (report des postes sur la carte).
4. Des heures limites de passage à certains postes pourront être indiquées au moment du départ. Une heure limite d'arrivée est précisée pour chaque jour et sur chaque événement par l'organisation.

2.5 - Les définitions de postes

Elles seront données aux participants à la fois selon la spécification internationale de description des postes de contrôle et en clair.

2.6 - Accès des mineurs aux épreuves de raid

Pour les raids de 2 jours dont le Grand Raid Altitude fait partie :

- tout mineur non-licencié FFCO doit être accompagné d'un majeur,
- tout mineur licencié FFCO de moins de 15 ans doit être accompagné d'un majeur.

Article 3 – Parcours et classement

3.1 – Catégories de classement

Les catégories de classement sont calculées en fonction du règlement FFCO. Elles sont calculées en fonction de l'âge au 31 décembre de l'année de participation à l'événement.

Catégorie de licence	Âge au 31 décembre	Catégorie d'âge pour la coupe de France des Raids Orientation
D16 et H16	15 à 20 ans	Juniors
D18 et H18		
D20 et H20		
D21 et H21	21 à 39 ans	Seniors
D35 et H35		
D40 et H40	40 à 49 ans	Vétérans 1
D45 et H45		
D50 et H50	50 ans et +	Vétérans 2 & 3
D55 et H55		
D60 et H60		
D65 et H65		
D70 et H70		
D75 et H75		
D80 et H80		
D85 et H 85		

3.2 – Composition des équipes parcours coupe de France (A, B, C)

Sur les parcours A, B et C les équipes sont composées de 2 coureurs. Pour être classées (podium et récompenses), elles doivent être constituées selon les catégories de classement.

3.3 - Composition des équipes parcours open (D)

Sur le parcours D les équipes peuvent être constituées de 2 ou 3 coureurs et n'ont pas besoin de respecter les catégories d'âge car le classement se fera sur les catégories Hommes, Dames ou Mixte en fonction de la composition de l'équipe.

Des conditions d'accès des mineurs aux épreuves de raid (article 2.6) doivent tout de même être respectées.

3.4 - Parcours proposés catégories correspondantes

Voici les parcours et catégories de classement correspondante (voir l'article 3.1 pour les détails des catégories de raid orientation) :

Circuit	Catégories de classement (podiums)	Temps maximum	Niveau
A - Élite	Seniors : Hommes	12h	Violet
B - Long	Seniors : Dames / Mixtes Vétérans 1 : Hommes	10h	Orange
C - Moyen	Vétérans 1 : Dames / Mixtes Vétérans 2 & 3 : Hommes / Dames / Mixtes Juniors : Hommes / Dames / Mixtes	8h	Orange
D - Court	Open : Hommes / Dames / Mixte	6h	Bleu

Les temps maximum annoncés sont le temps maximum autorisé de course sur 2 jours. Des barrières de temps supplémentaires seront données par l'organisation.

3.5 - Niveaux d'orientation

Niveau technique	Niveau de difficulté en orientation	A quoi s'attendre
Violet	Très difficile	Adultes pratiquant la CO en compétition avec un très bon niveau physique et technique. Maîtrise des techniques d'orientation indispensables. "Orientation à l'aide de lignes de niveau, hors sentiers et lignes directrices".
Orange	Difficile	Personnes qui maîtrisent très bien les techniques d'orientation. "Les balises sont hors sentiers et les itinéraires sont hors lignes directrices".
Bleu	Facile	Personnes qui ont des connaissances en orientation et lecture de carte. "Les balises sont la plupart du temps sur des chemins et lignes directrices ou très proches".

3.6 - Équipes constituées de coureurs de différentes catégories d'âges au Raid Altitude

Pour être classées dans une catégorie officielle (accès au podium et récompenses), les coureurs peuvent uniquement se sur-classer.

Les équipes seront alors composées :

- d'un (e) senior et d'un (e) vétéran. Ces équipes sont classées dans la catégorie senior,
- d'un (e) vétéran 1 et d'un (e) vétéran 2 ou 3. Ces équipes sont classées dans la catégorie vétéran 1,
- d'un (e) junior et d'un (e) vétéran 2 ou 3. Ces équipes sont classées dans la catégorie vétéran correspondante,
- d'un (e) junior et d'un (e) senior. Ces équipes peuvent être classées dans la catégorie senior sur dérogation à demander à l'organisation.

Autrement, les équipes composées sont autorisées mais seront classées en catégorie open. La catégorie Open sur les parcours A, B et C ne donne pas accès au podium ou récompenses.

Pour les règles relatives aux équipes constituées de coureurs de différentes catégories d'âges à la coupe de France, se référer à l'article 6.4.

3.7 - Sur-classement

Sur le Raid Altitude il est possible de surclasser une équipe ou un coureur sur un parcours plus difficile. L'équipe est alors classée dans la catégorie supérieure correspondante.

3.8 - Sous-classement

Il est possible de sous-classer une équipe ou un coureur sur un parcours plus facile. Dans ce cas, l'équipe sera classée :

- En catégorie open sur les parcours B et C. La catégorie Open sur les parcours B et C ne donne pas accès au podium ou récompenses.
- En catégorie open Hommes, Dames ou Mixte sur le parcours D. Les catégories open sur le parcours D donnent accès aux podiums et récompenses.

Article 4 – Matériel obligatoire

Le matériel obligatoire sera entièrement vérifié au moment de la récupération du dossard et des contrôles aléatoires seront mis en place durant la compétition. Toute équipe ayant un matériel obligatoire manquant se verra disqualifiée.

4.1 - Matériel obligatoire par équipe

- 1 pharmacie de premiers secours (sparadrap, bandage, paracétamol, désinfectant, compresses, pansement double peau...).
- 1 téléphone chargé avec le numéro de l'organisateur.
- 1 réchaud commercialisé et normalisé (ration auto-chauffante et réchaud à alcool liquide interdits).
- 1 tente 2 (ou 3) places résistante au vent complète avec toile au sol solidaire et système de fixation au sol. (Les « tarp » ou bâches sans toile au sol solidaire ne sont pas autorisées).
- 1 puce électronique SPORTident (si vous n'en possédez pas, l'organisation vous en loue).
- 1 carré de report (1/20 000°).

4.2 - Matériel obligatoire par participant

- 1 dossard lisible et non plié (fourni par l'organisation).
- 1 sac à dos.
- 1 lampe en état de fonctionnement (pas de lampe téléphone portable).
- 1 sifflet.
- 1 boussole.
- 1 couverture de survie.
- 1 vêtement imperméable (anorak, veste ou poncho).
- 1 vêtement chaud (polaire ou pull).
- 1 pantalon ou collant.
- 1 paire de chaussures crantées.
- 1 sac de couchage par personne (la couverture de survie ne remplace pas le duvet).
- 1 réserve d'eau qui doit permettre l'autosuffisance sur le parcours (minimum 1.5L par personne. En cas de fortes chaleurs prévoir 2L. par personne).
- De la nourriture pour la durée du raid.
- 1 gobelet (pour la buvette).

Essayez tout de même de rester léger, vous allez devoir tout porter !

4.3 - Spécificités pour le parcours « D – Court »

Le matériel suivant peut être laissé à l'organisation qui en assurera le transport :

- Tente
- Sac de couchage
- matelas de sol
- Réchaud
- De la nourriture pour le bivouac
- Gobelets pour la buvette
- Vêtement chauds supplémentaires

Les autres équipements obligatoires doivent être portés par l'équipe.

Un sac de 100 litres (type grand sac poubelle) par personne sera distribué à l'accueil de manière à y déposer exclusivement VOTRE matériel de bivouac. Vos sacs seront transportés en camion par l'organisation jusqu'au bivouac, puis jusqu'à l'arrivée le 2ème jour.

ATTENTION : Le poids de chaque sac ne devra pas dépasser les 8kg. L'organisation se réserve le droit de vérifier le contenu intégral de chaque sac, de le peser et de refuser tout sac excessivement lourd. Aucun autre sac ne sera autorisé, seules les tentes type « 2 secondes » peuvent être acceptées en plus du sac fourni.

Article 5 – Résultats et classement

5.1 - Classement

Après la compétition, une équipe peut avoir un des statuts suivants :

1. une équipe qui termine son parcours en respectant les règles de course est classée ;
2. une équipe qui ne termine pas son parcours, enfreint involontairement les règles de course, perd, casse ou sature son dispositif de pointage, manque un ou plusieurs postes obligatoires, passe les postes dans le désordre ou dont le carton de contrôle comporte des poinçons incorrects est "PM (poste manquant)", "abandon" ou "disqualifiée". Rappel, le passage à l'atelier « GEC » de tous les concurrents est obligatoire, même en cas d'abandon ;

3. une équipe qui enfreint volontairement les règles de course ou qui commet une faute grave contre la probité sportive est “disqualifiée” par l’arbitre. La sanction peut être étendue à son club. La disqualification d’une équipe peut entraîner la comparution de ses équipiers devant les instances disciplinaires si l’arbitre de la compétition en fait la demande auprès du secrétariat fédéral dans les 10 jours qui suivent la date de la manifestation ;
4. une équipe qui ne prend pas le départ est “Non partant” ;
5. une équipe qui termine après les barrières horaires données par l’organisation est “hors délais” ou “PM (poste manquant)” ;

5.2 - Erreurs d’organisation faussant l’équité

En cas d’erreur d’organisation pouvant fausser l’équité de la manifestation :

1. Une erreur de l’organisation qui fausse l’équité de la manifestation pour un coureur ou une équipe ne peut en aucun cas entraîner, comme réparation, une compensation de temps pour ce coureur.
2. L’annulation de l’ensemble des résultats d’un parcours peut être prononcée par l’Arbitre sur réclamation du responsable de club si un fait exceptionnel a faussé l’équité de la compétition pour cette catégorie.
3. Dans le cas de la disparition d’un poste de contrôle en cours d’épreuve, l’Arbitre décide de la validité ou non de l’épreuve.

Article 6 – Coupe de France de raid orientation

6.1 – Présentation de la Coupe de France de raid orientation

La coupe de France des Raids Orientation aura pour support toutes les manches de “Raid Orientation” sur 2 jours inscrites au calendrier fédéral.

Le titre de vainqueur de la coupe de France des Raids Orientation récompense l’équipe de 2 coureurs licenciés FFCO qui obtient le plus grand nombre de points dans sa catégorie de classement. Le classement sera établi à partir du total d’au moins deux performances et au plus quatre. Au cas où il n’y aurait que trois manches dans la saison, le classement sera établi sur les deux meilleurs résultats de la saison.

6.2 - Conditions de participation

1. Seuls les titulaires d'une licence annuelle Compétition au jour de la manifestation sont pris en compte au niveau du Classement de la Coupe de France "Raid Orientation".
2. Une équipe qui court pour la coupe de France devra courir sur l'ensemble des "Raids Orientation" dans la même catégorie pour que ses points soient pris en compte.
3. Pour être classée à la coupe de France, une équipe doit être inscrite sur un des parcours correspondant à sa catégorie (Voir article 3 - Parcours et classement).
4. Les équipes doivent respecter les règles de composition des équipes (Voir article 6.3 ci-dessous).

6.3 - Composition des équipes

Elles pourront être composées de 3 personnes maximum. Les noms des 2 ou 3 équipiers seront déposés lors de leur première participation (de préférence). A chaque manche de la Coupe de France, l'équipe sera donc composée de 2 personnes sur les 3 équipiers (1 en joker pour la saison). Dans le cas où les 3 équipiers seraient présents sur une manche, 2 courent pour leur équipe, le 3ème peut quant à lui former une équipe avec un autre concurrent. Règle des catégories à appliquer. Les points obtenus sont attribués à l'équipe.

6.4 - Équipes constituées de coureurs de différentes catégories d'âges sur la coupe de France

Il est toutefois possible de constituer des équipes composées :

- d'un (e) senior et d'un (e) vétéran. Ces équipes pourront courir dans la catégorie de classement Vétérans correspondant à la catégorie d'âge du vétéran mais le nombre de points qu'elles marqueront sera divisé par 2,
- d'un (e) vétéran 1 et d'un (e) vétéran 2. Ces équipes pourront courir dans la catégorie de classement Vétéran de leur choix. Sauf s'ils choisissent la catégorie de classement Vétéran du coureur le plus jeune, le nombre de points qu'ils marqueront sera divisé par 2,
- d'un (e) junior et d'un (e) vétéran 1 ou 2. Ces équipes pourront courir dans la catégorie de classement Junior, le nombre de points qu'ils marqueront sera divisé par 2.

6.5 - Calendrier des manches

En 2026, les manches de la coupe de France de Raid Orientation sont:

1. 23 et 24 mai 2026 : [Raid O'Bivwak](#)
2. 13 et 14 juin 2026 : [Grand Raid Altitude](#)
3. 5 et 6 septembre 2026 : Raid de la vallée de la Blanche

Article 7 - Disqualifications

La mise hors course ou disqualification pourra être décidée par la direction de course pour les raisons suivantes :

- Non-respect de la stricte autonomie : matériel obligatoire, apport de prestations aux concurrents sur le bivouac (équipement, nourriture...).
- Franchissement de clôtures, traversées de zones interdites (rayures rouges sur la carte), de champs cultivés, détérioration de biens publics ou privés (passage dans propriétés, jardins, plantations...).
- Progression et arrivée non groupées des membres de l'équipe.
- Non-respect du code de la route et des règles de sécurité.
- Non-respect des habitants, des autres utilisateurs de la nature: randonneurs, VTTistes, promeneurs...
- Abandon de déchets divers (papiers, bouteilles etc...).
- Non-respect des consignes données par les membres de l'organisation.
- Utilisation de moyens de déplacements non autorisés.
- Tout autre manquement au présent règlement.

Article 8 – Abandons

Tout concurrent ayant abandonné doit prévenir obligatoirement un membre de l'organisation ou un responsable des secours.

L'équipe sera non classée (NC) si un des membres ou toute l'équipe abandonne.

Le ou les équipiers restants ne pourront poursuivre leur parcours qu'après avoir été autorisés par un responsable de l'organisation de la course.

Article 9 – Annulations, Remboursements et modifications d'équiper(e)

9.1 – Annulation en cas de force majeure

En cas de force majeure l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Dans cette éventualité une somme forfaitaire sera retenue pour chaque engagement ou les inscriptions seront reportées à une prochaine édition à la discrétion des organisateurs. En cas d'annulation après le départ du 1^{er} jour, aucun remboursement n'aura lieu.

9.2 – Annulation d'une inscription

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive. Elle implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement, d'impossibilité de participer pour quelque raison que ce soit.

Une assurance annulation est proposée aux participants lors de l'inscription. Elle est indépendante et gérée exclusivement par le partenaire d'Adeorun, Meetch. Vous pouvez retrouver les conditions d'annulation au moment de la souscription.

9.3 - Modification des équipes

Les modifications dans la composition nominative des équipes sont possibles sur le site des inscriptions en ligne jusqu'à une semaine précédant le départ. Pour remplacer un participant, vous devez aller sur "revendre mon dossard" sur la plateforme d'inscription en ligne Adeorun. Une fois que le nouveau participant a payé son inscription, vous serez automatiquement remboursé.

Toute modification sur place fera l'objet d'un surcoût de 10 euros.

Article 10 - Assurance

Les épreuves sont couvertes par une assurance responsabilité civile organisateur. Les organisateurs souscrivent une [assurance Responsabilité Civile et Individuelle accident](#) pour les non-licenciés :

- Via le Pass'Compet ou Pass'Découverte Compétition pour les parcours chronométrés
- Via le Pass'Loisir Santé pour les parcours non chronométrés, qui leur est délivré.

Il s'agit d'une licence journée de la FFCO nominative automatiquement ajoutée au panier lors de l'inscription de non-licenciés.

